

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Istres-Ouest Provence



2021



PREAMBULE

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- l'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	1
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	1
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE.....	1
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
1.4. LES MODES DE GESTION.....	3
1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)	4
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	5
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	5
2.2. FAITS MARQUANTS.....	5
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	6
2.3.1. L'ADDUCTION	6
2.3.2. LA PRODUCTION	7
2.3.3. LE TRAITEMENT.....	8
2.3.4. LE STOCKAGE.....	8
2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	8
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	9
2.5. LA DISTRIBUTION	10
2.5.1. RENDEMENT.....	10
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE	12
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	13
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	14
2.7.1. LES VOLUMES FACTURES	14
2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES	14
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN.....	14
2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	15
2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)	16
2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	17
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	17
2.8.1. TRAVAUX NEUFS.....	17
2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	17
2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)	18
2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT.....	18
2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	18
2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)	19
2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	19
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	20
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	20
3.2. FAITS MARQUANTS.....	20
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	21
3.3.1. LA COLLECTE	21
21	
3.3.2. LE TRAITEMENT.....	22

3.4.	LE RESEAU DE COLLECTE.....	22
3.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION	25
3.6.	LA GESTION DES DECHETS	25
3.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	26
3.8.	LA GESTION FINANCIERE.....	27
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	27
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES	27
3.8.3.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	28
•	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	29
•	Suivi du CARE :.....	29
3.8.4.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	30
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	30
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS.....	30
3.9.1.1.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE	30
3.9.1.2.	A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S).....	30
3.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT.....	31
3.9.2.1.	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE.....	31
3.9.2.2.	A LA CHARGE DES OPERATEURS /GESTIONNAIRES	31
3.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	31
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	32
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021	32
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	32
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	32
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	33
	34	
4.5.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE	35
5.	TARIFS DE L'EAU.....	36
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	36
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	37
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	42
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	43
6.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	43
6.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	43
6.2.1.	COOPERATION DECENTRALISEE	43
ANNEXES	44	
	ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE ..	45
	ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR	
	COMMUNES/MODE DE GESTION	51
	ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	59
	ANNEXE 4 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION (USAGER)	66
	ANNEXE 5 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	68
	ANNEXE 6 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE).....	69

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

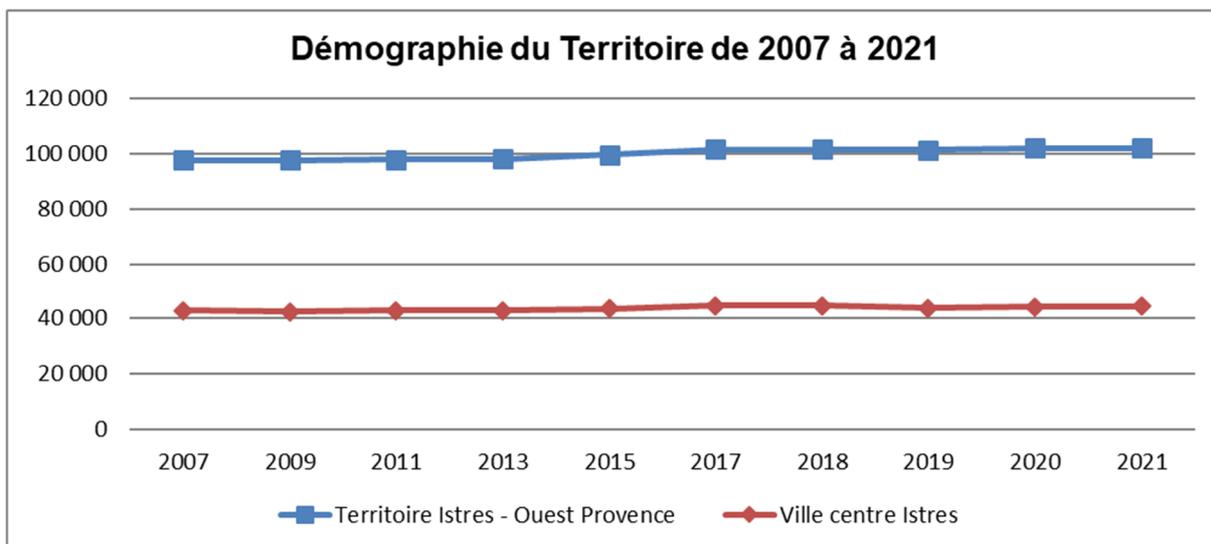
- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Istres – Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 6 communes.

Il représente un bassin de vie de 101 975 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022), soit près de 5,30 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire Istres-Ouest Provence couvre une superficie d'environ 348 km².

La ville « centre » est Istres (44 283 habitants, soit 43,42 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire, M. François BERNARDINI et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, M. Yves VIDAL.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction Opérationnelle, chargée des études / travaux / contrôles.

- Le service de l'eau et de l'assainissement
- Le service voirie et réseaux



1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela, l'eau est prélevée principalement dans le milieu naturel (nappe de la Crau) ou puisée dans le Canal de Marseille pour l'alimentation de Cornillon-Confoux. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 2 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 2 délégations de service public (Société des Eaux de Marseille et SUEZ).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 Prestation de service ;

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 9 ans, en vigueur depuis le 03/09/2020, avec la société SUEZ pour le secteur des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône ;

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité la collecte et la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

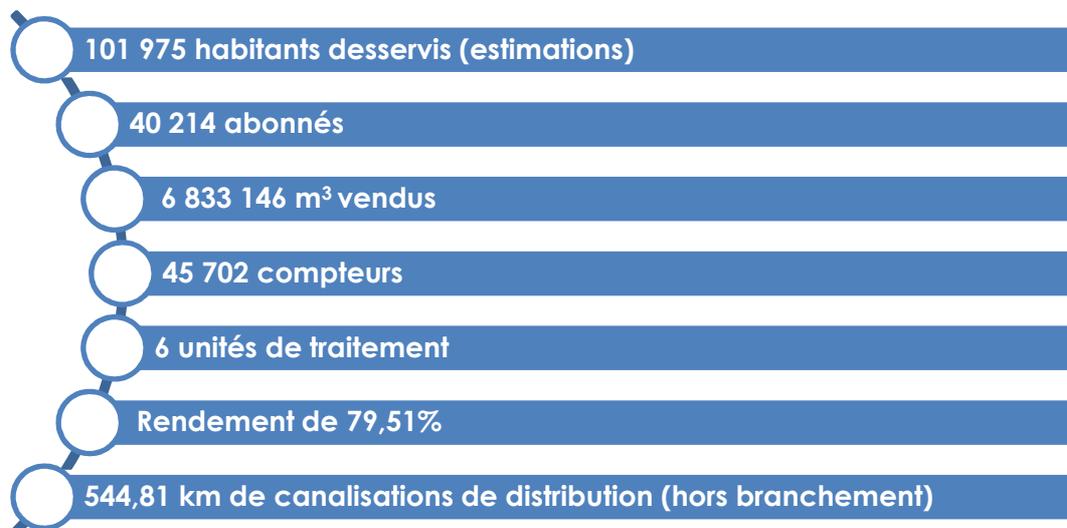
- Contrat de DSP d'une durée de 12 ans, en vigueur depuis le 01/01/2016, avec la société des Eaux de Marseille pour le secteur Grans et Cornillon-Confoux ;
- Contrat de DSP d'une durée de 9 ans, en vigueur depuis le 03/09/2020, avec la société SUEZ pour le secteur des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône ;

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction Opérationnelle. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions (trimestrielles) de suivi avec les délégataires afin :
 - de suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion) ;
 - d'échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - d'étudier les aspects financiers des contrats ;
 - d'effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux).
- l'analyse des Rapports Annuels des Délégataires (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service ;
- Audits financier et technique des délégations ;
- Visite des sites.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire Istres – Ouest Provence. Les données par commune sont détaillées, le plus possible en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

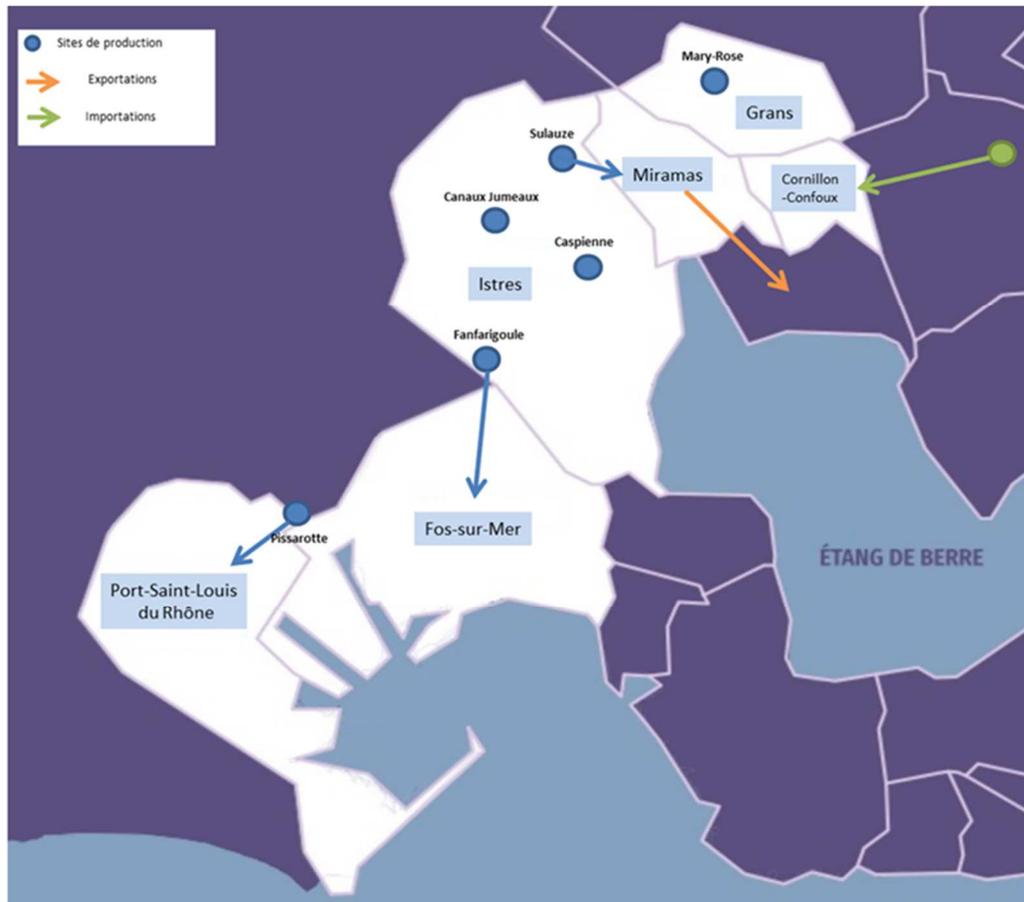
La commune de Fos-sur-Mer a intégré le nouveau contrat du service d'eau potable au 1^{er} janvier 2021, celui-ci couvre désormais le périmètre des communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

Le déploiement de la télérelève a été le fait marquant de cette exercice 2021, la couverture 100% étant fixée au 31 mars 2022 pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

Concernant l'exploitation des réseaux, une importante fuite sur l'une des canalisations d'adduction de la commune de Fos-sur-Mer a engendré de fortes pertes sur l'exercice 2021. La non atteinte du rendement seuil fixé par le Grenelle II s'explique par la difficulté de localisation de la fuite sur les terrains de la base aérienne d'Istres et par la difficulté d'obtention des autorisations préalables aux travaux.

La présentation du schéma directeur d'eau potable a été également l'un des temps forts du service Eau et Assainissement du Conseil de Territoire Istres – Ouest Provence. Sur la base de celui-ci, de nombreuses actions pourront être menées pour sécuriser la ressource en eau, optimiser son adduction, les pressions sur les réseaux.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Le Territoire Istres-Ouest Provence n'est pas concerné par l'adduction d'eau potable. Même si la commune de Cornillon-Confoux est alimentée depuis le canal de Marseille, l'ensemble de l'adduction est réalisé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais dans le cadre d'une convention de vente d'eau potable.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 9 417 306 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2021 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Mary-Rose (Grans)	295 807	1 397	810	0,58 %
Canaux Jumeaux (Istres)	336 368	11 506	921	8,01 %
Caspienne (Istres)	3 307 939	28 800	9 063	31,46 %
Fanfarigoule (Fos-sur-Mer)	1 915 002		5 246	
Pissarotte (Port-Saint-Louis du Rhône)	634 180		1 737	
Sulauze (Miramas)	2 928 010	16 080	8 021	49,89 %
Total	9 417 306			

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète, par convention, de l'eau :

- 98 242 m³ au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur de Cornillon-Confoux (cette eau est ensuite traitée et transportée par le Pays Salonais) ;
- 170 528 m³ avec le Grand Port Maritime de Marseille pour le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône.

Le Territoire vend, par convention, de l'eau traitée :

- 646 220 m³ au Territoire du Pays Salonais pour la commune de Saint-Chamas ;
- 9 453 m³ avec le Grand Port Maritime de Marseille.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Le secteur de Port-Saint-Louis du Rhône est sécurisé par le biais du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). En revanche, ce secours ne peut être envisagé sur une longue période.

Le secteur de Grans est sécurisé avec la mise en place d'un secours depuis le Territoire du Pays Salonais et la commune de Salon de Provence (existant depuis la mi-2018).

En revanche, les autres secteurs ne sont actuellement pas sécurisés. Sur la base des études réalisées dans le schéma directeur, des travaux de sécurisation permettront de répondre à cet enjeu dans les années à venir.

2.3.3. LE TRAITEMENT

6 unités de traitement permettent de produire 9 402 047 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Mary-Rose	295 806	chlore	Grans	partiellement
Canaux Jumeaux	336 368	chlore	Entressen - Istres	
Caspienne	3 307 939	chlore	Istres	
Fanfarigoule	1 915 002	chlore	Fos-sur-Mer	
Pissarotte	618 922	chlore	Port-Saint-Louis du Rhône	
Sulauze	2 928 010	chlore	Miramas	
Total	9 402 047			

2.3.4. LE STOCKAGE

12 réservoirs d'une capacité globale de 34 000 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie hivernale de consommation (heures)	Autonomie estivale de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Cimetière	76	46,56	2	2 000	Grans
Du plateau	44,4	14	1	300	Cornillon-Confoux
Carraire	20	25,17	1	3 000	Miramas
La Rousse			1	3 000	Miramas
Entressen	48,8	84,17	2	2 400	Entressen – Istres
Miouvin	31,7	51,63	3	10 000	Istres
Tour de Nedon			1	1 500	Istres
Collet Rond			2	1 000	Istres
Deven			2	3 000	Istres
Mourré Poussiou	18,9	28,01	2	5 000	Fos-sur-Mer
Port-Saint-Louis du Rhône	26,1	36,91	1	2 800	Port-Saint-Louis du Rhône
Total			12	34 000	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 544,81 km.

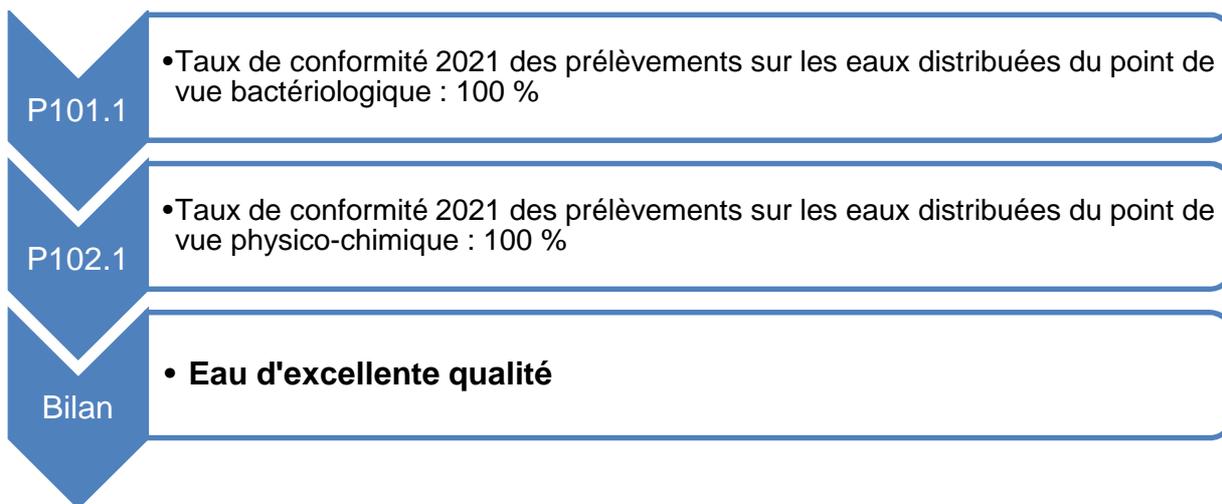
Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 0,70 % par rapport à l'année 2020.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 54 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Mary-Rose	Caspie nne	Sulauze	Canaux Jumeaux	Pissarotte	Fanfarigoule
0 % : Aucune action.						
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.						
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.						
60 % : Arrêté préfectoral						
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.						
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.						
Résultats	60 %	60 %	60 %	60%	40%	40%

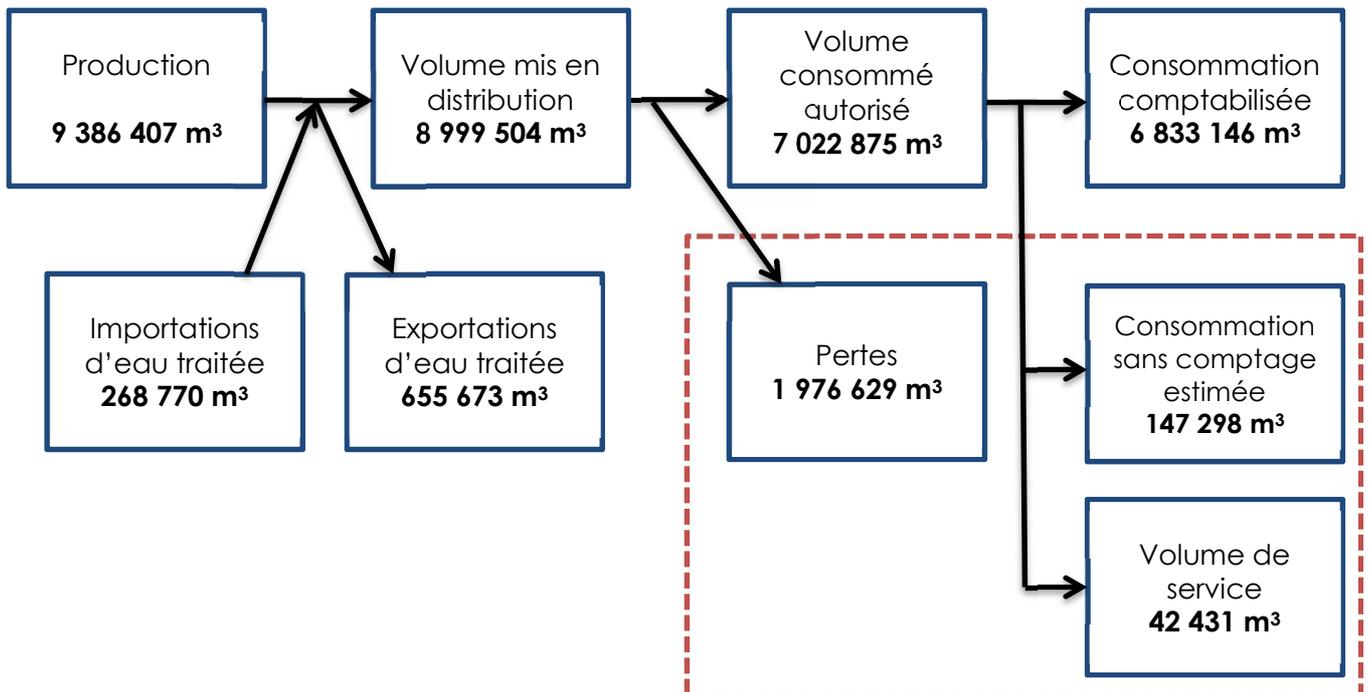
Etudes de vulnérabilité :

Le schéma directeur en eau potable, qui a été présenté courant second semestre 2021 a permis de proposer différentes améliorations du réseau. Ces améliorations permettront après travaux de proposer des secours à l'échelle du Territoire, d'optimiser les pressions sur certains secteurs. Les premiers dossiers travaux sont en cours d'analyse pour un démarrage fin 2022, début 2023.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

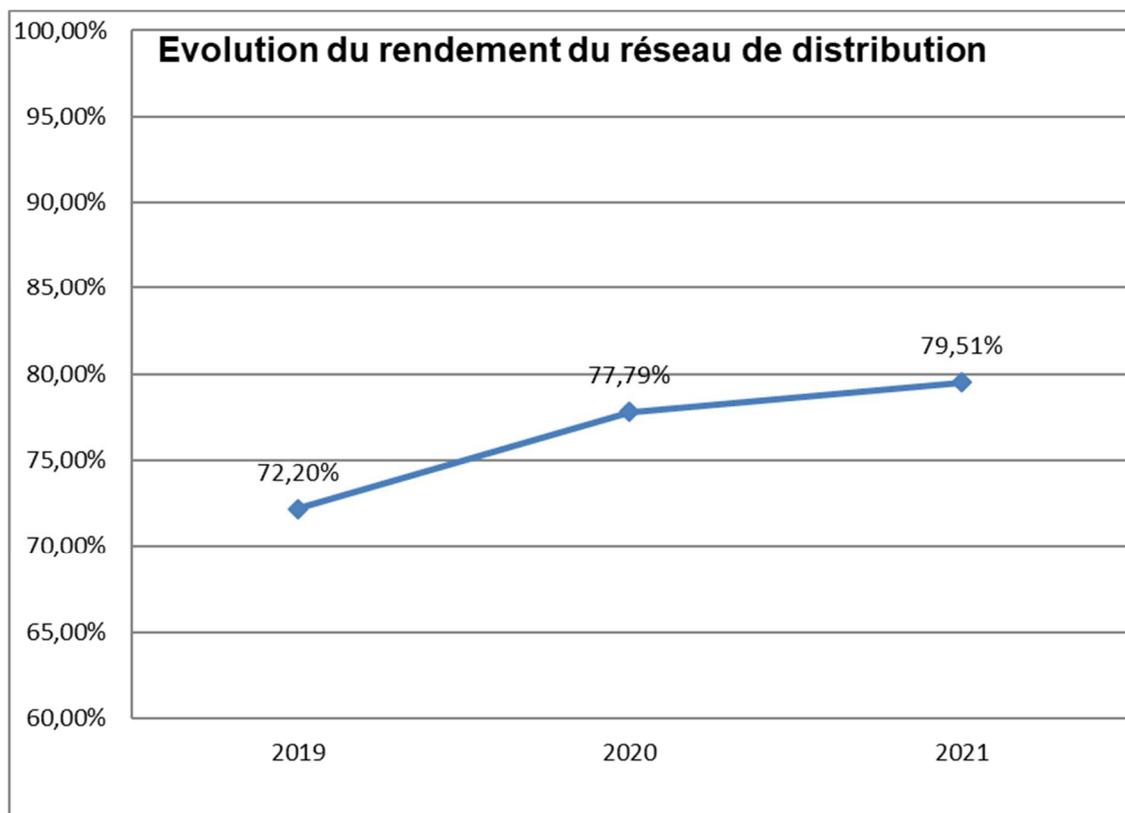
- production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,51 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 a été atteint à l'échelle du Territoire Istres-Ouest Provence pour l'exercice 2021.

	Seuil réglementaire Grenelle II	Rendement 2021
Territoire CT5	72,71 %	79,51 %
Cornillon-Confoux	67,76 %	92,63 %
Fos-sur-Mer	72,56 %	70,89 %
Grans	69,50 %	86,45 %
Istres	73,35 %	83,94 %
Miramas	75,12 %	78,11 %
Port-Saint-Louis du Rhône	69,34 %	81,00 %

Le système de la commune de Fos-sur-Mer n'a pas atteint le seuil réglementaire pour l'exercice 2021. Cette situation est en lien avec les avaries subies sur la conduite d'adduction en DN 300 se

trouvant dans le périmètre de la base aérienne d'Istres. La réparation n'ayant été faite qu'au mois de mars, les pertes ont pénalisé le rendement.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 9,60 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Istres-Ouest Provence est de 8,60 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

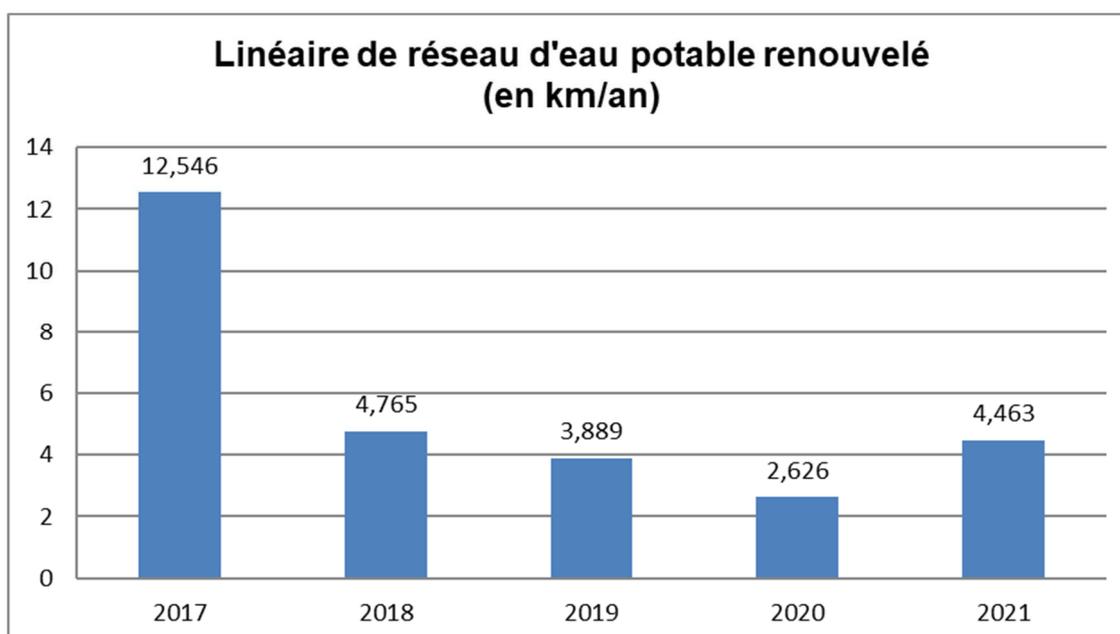
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2021, le Territoire Istres-Ouest Provence a fait réaliser 6 438 ml de travaux. Ces travaux ont consisté en 1 975 ml d'extension et 4 463 ml de renouvellement des réseaux d'eau potable.

- Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 1,04 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. Cette valeur en baisse pour l'année 2021, cela s'explique par une année 2020 impacté par le COVID et des programmes d'extensions des réseaux importants.



Ces données intègrent uniquement les travaux au titre du renouvellement et restent cette année encore à un niveau important avec des chantiers de grandes ampleurs sur Miramas et Port-Saint-Louis du Rhône. Cet indicateur intègre également les difficultés rencontrées par les entreprises de travaux publics sur l'exercice 2020 avec les problématiques liées au COVID-19.

- Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire Istres-Ouest Provence est de 105 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Des enquêtes pour localiser, référencer et actualiser le SIG ont permis d'améliorer cet indicateur. Ce travail engagé en 2021, devra permettre dès l'exercice 2022, d'atteindre le seuil des 110 points.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

<u>SUEZ :</u>	<u>Marseille) :</u>	<u>SEM (Société des Eaux de</u>
Zone d'activité Trigance		275, rue Pierre Duhem
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800		13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h		Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et
Centre relation Clientèle 0810 457 457		de 13h30 à 17h30
		Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **0810 757 757 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM)**.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,01 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,70 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 8,03 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 6 857 564 m³

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 0,48 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

De plus, SUEZ n'a pas émis de factures en 2020 sur les nouveaux contrats. La facturation a démarré en janvier 2021.

Les taux d'impayés sur les anciens contrats pour l'année 2020 :

Num contrat	Nom contrat	Communes	Domaine	Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)
3356	ISTRES / MIRAMAS	Istres/Miramas	Eau	3,01
3383	FOS SUR MER	Fos sur Mer	Eau	4,65
20458	PORT ST LOUIS DU RHÔNE	Port St Louis	Eau	3,48

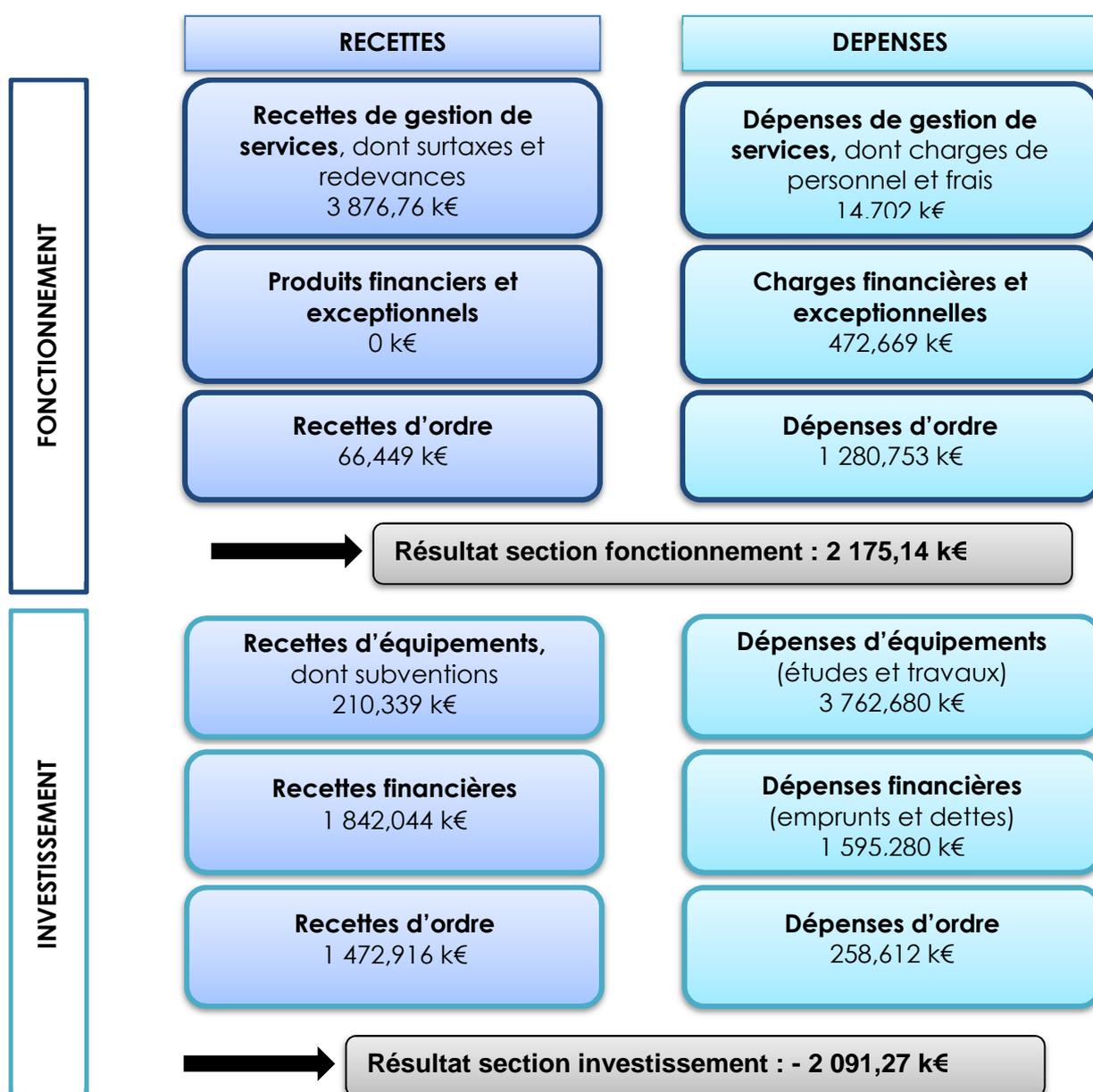
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	192 290 m ³	191 597 m ³	204 950 m³	6,97 %
Nombre d'abonnés concernés	279	249	232	-6,83 %

2.7.4. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	3 876 760,63
Dépenses réelles	47 198,18
Remboursement de la dette	440 173,12
Epargne brute	3 389 389,33
Capital restant dû au 31/12/2021	21 334 816,91
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	6,29 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE :

	2018	2019	2020	2021	Ecart année N-1
Produits	11 980 411 €	12 666 492 €	11 137 068 €	10 601 062 €	- 4,81 %
Charges	11 868 628 €	12 178 266 €	11 468 824 €	11 661 542 €	1,68 %
Résultat avant impôt	261 890 €	488 226 €	-331 706 €	-1 060 481 €	-219,70 %
RESULTAT	174 600 €	292 195 €	-331 706 €	-1 060 481€	-219,70 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotations	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2020	221 125 €	223 107€	-1 983 €	-229 784 €
2021	744 236 €	414 283 €	329 953 €	100 169 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2020	2021
Montant des investissements	469 038,96 €	2 052 858 €

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

Contrat pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Remplacement des compteurs	Aucun compteur de plus de 15 ans	412 compteurs renouvelés, 12 compteurs de plus de 15 avec des problématiques empêchant leur renouvellement
ILVNC	Inférieur à 4 en moyenne sur 2 exercices	Moyenne à 3,81 sur les exercices 2020 et 2021
rendement	Atteinte d'un niveau de 88% en fin de contrat pour l'ensemble des deux communes	En moyenne, sur l'exercice 2021, le rendement de Grans et Cornillon-Confoux est de 88,08%

Contrat pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Renouvellement des branchements	356 sur la durée du contrat	66 réalisés sur l'exercice
Recherche de fuites	-	805 015 ml
Intervention sous 2h	-	95,70% des cas en 2021
Taux de réponse aux courriers sous 8 jours	-	94,4% des cas en 2021

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0004 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé pour près de 6 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sur l'exercice 2021, des travaux d'extension des réseaux d'eau potable ont été réalisés sur 1 975 ml.

ISTRES	Chemin du Vieux Sulauze	1 675 ml
ISTRES	Chemin de Guynemer les Feuillantines	300 ml

2.8.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le nouveau contrat qui a démarré sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône intègre de nombreux nouveaux équipements. On notera :

- le lancement du déploiement de la télérelève sur l'ensemble de ces 4 communes. Cette opération représente plus de 2 millions d'euros d'investissement sur l'exercice 2021;
- la pose de sondes multicritères afin de prévenir en temps réel, toutes dérives sur la qualité de l'eau au niveau des stations de production ;
- le renforcement de la sécurité des sites de productions avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

16 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont été réalisés en 2021. Ils concernent :

FOS SUR MER	PARKING PARSEMAIN	220,5
FOS SUR MER	RUE DES MARAIS (côté Camille Pelletan)	218
ISTRES	LA PREDINA Impasse de l'Aupière	27
ISTRES	Route du Géant Casinon à RASSUEN	673
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES RUE DES BRUNES D'ARLES / BOIS	119
MIRAMAS	FARIGOULES - FUSTIER	30
MIRAMAS	PERONNE QUENOUILLE	608,5
MIRAMAS	JEAN MERMOZ	587,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE GUESDE / RUE GROS	201,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DE PROVENCE	218,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE CONDORCET	29
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE ROBESPIERRE	288
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE GUY MOQUET	133
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE LOMBARD / WALLON	765,5
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	PORTE DU MAZET	246
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DANTON	98

2.8.2.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Les délégataires ont réalisés sur l'exercice 2021 pour près de 700 000 euros de renouvellements, qu'ils s'agissent de travaux sur les branchements ou de renouvellements sur les installations.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

On notera notamment la finalisation du schéma directeur sur le Territoire Istres-Ouest Provence, la phase préparatoire à l'étude sur la création d'un nouveau champ captant Nord.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Concernant le réseau et les ouvrages, le Territoire Istres – Ouest Provence a entamé pour la seconde année consécutive, des travaux notamment sur Entressen, afin de réduire les apports d'eaux claires météoriques et permanentes (suite aux retours des données d'autosurveillance des réseaux).

Cette exercice 2021 a été marquée par la poursuite des travaux de la nouvelle station d'épuration de Fos-sur-Mer (démarrés le 8 juin 2020).

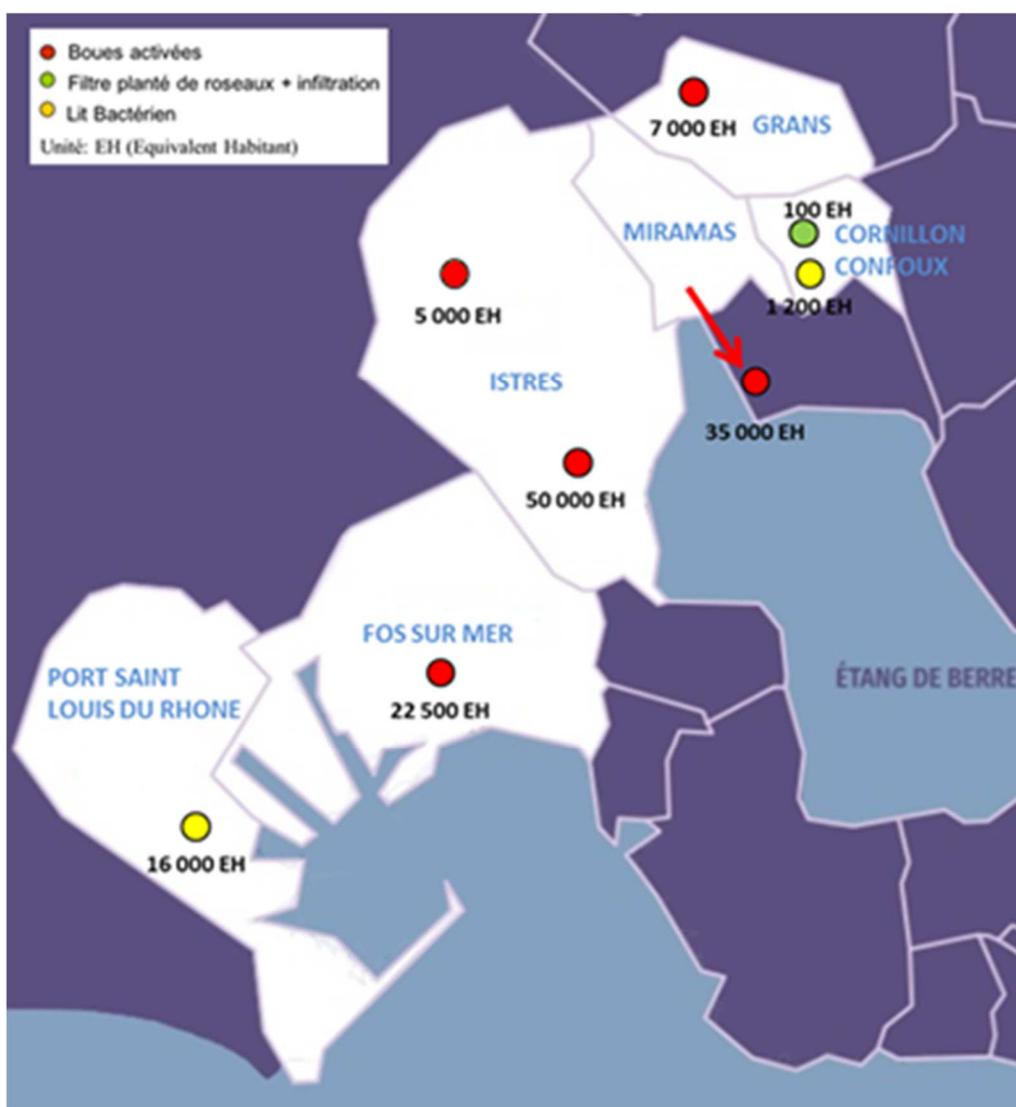
L'intégration de la commune de Fos-sur-Mer au 1^{er} janvier 2021 dans le nouveau contrat qui a démarré au 3 septembre 2020.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 435,74 km.

Le linéaire de réseau 2021 est en augmentation de 2,17 % par rapport à l'année 2020. Il comporte 25,531 km de réseau unitaire et 410,209 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 42,910 km de canalisation de refoulement.



3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
GRANS	7 000	Boues activées	297 067	Touloubre
CORNILLON VILLAGE	1 200	Lit bactérien	41 533	Touloubre
CORNILLON GRANDES BASTIDES	100	Filtre planté de roseaux	NC	Canal
MIRAMAS/SAINT-CHAMAS	35 000	Boues activées	1 949 000	Etang de Berre
ISTRES ENTRESSEN	5 000	Boues activées	543 452	Canal
ISTRES RASSUEN	50 000	Boues activées	2 465 183	Darse 1 Golfe de Fos
FOS-SUR-MER	22 500	Boues activées	1 359 102	Roubine RN 568 puis Canal d'Arles à Port-de-Bouc
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	16 000	Lit bactérien	522 016	Rhône

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

3 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Istres – Ouest Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif	52,081 km
Interventions de débouchage	384
Inspections télévisées	7,190km
Enquêtes branchements	179 km
Linéaire tests à la fumée	4 829

2,29 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

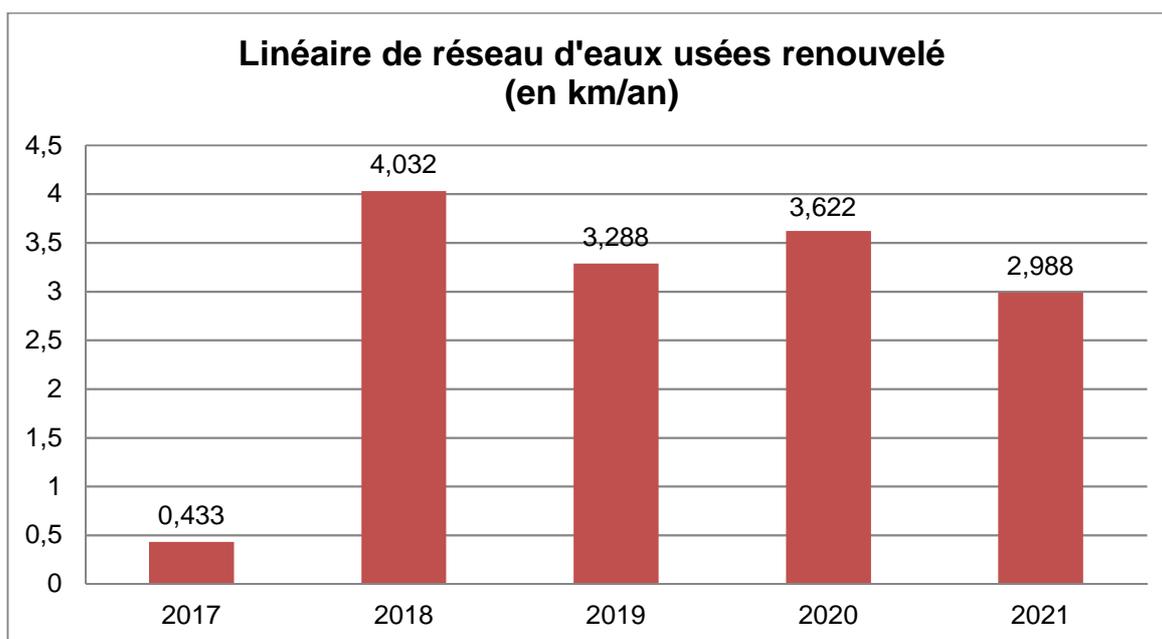
Des sondes ont été déployées en début d'année 2021 afin de mesurer en temps réel l'encrassement des zones considérées comme problématiques. L'engagement pris pour ces zones et de n'avoir aucun débordement par temps sec.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

La lutte contre les eaux claires parasites, qu'elles soient météoriques ou permanentes et l'un des principaux points d'attention de l'exercice 2021. Des études ont été lancées sur les bassins qui posent aujourd'hui problèmes, pour exemple, sur la commune d'Istres les efforts se sont concentrés sur l'Avenue Jean Lebas et une partie importante d'Entressen.

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 1,05 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Cet indicateur ne prend pas en compte les extensions de réseaux réalisées sur cette même période.

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Istres Ouest Provence est de 25 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Cet indicateur n'a pas évolué entre l'exercice 2020 et 2021. Néanmoins, celui-ci ne permet pas de valoriser les investigations réalisées sur les communes de Grans et Cornillon-Confoux où la mise à jour des réseaux d'assainissement collectif, selon la norme de classe A est en cours.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Istres – Ouest Provence est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2013	2 059	0,023 %
2014	4 266	0,051 %
2015	667	0,0085 %
2016	563	0,0083 %
2017	304	0,0045 %
2018	14 747	0,18%
2019	16 833	0,21 %
2020	7 192	0,096%
2021	15 082	0,0021

Des pluies de fortes intensités à des fréquences rapprochées ont entraîné un fort niveau de déversements sur l'année 2021.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	99,13 %	98,28 %

Le calcul de l'indicateur P254.3 concernant la conformité des performances des équipements d'épuration a été pénalisée en raison de 4 bilans non conformes à raison de deux sur la station d'épuration de Cornillon-Village et de deux sur la station de Miramas / Saint-Chamas. 232 bilans ont été réalisées en 2021 et 228 bilans ont été conformes.

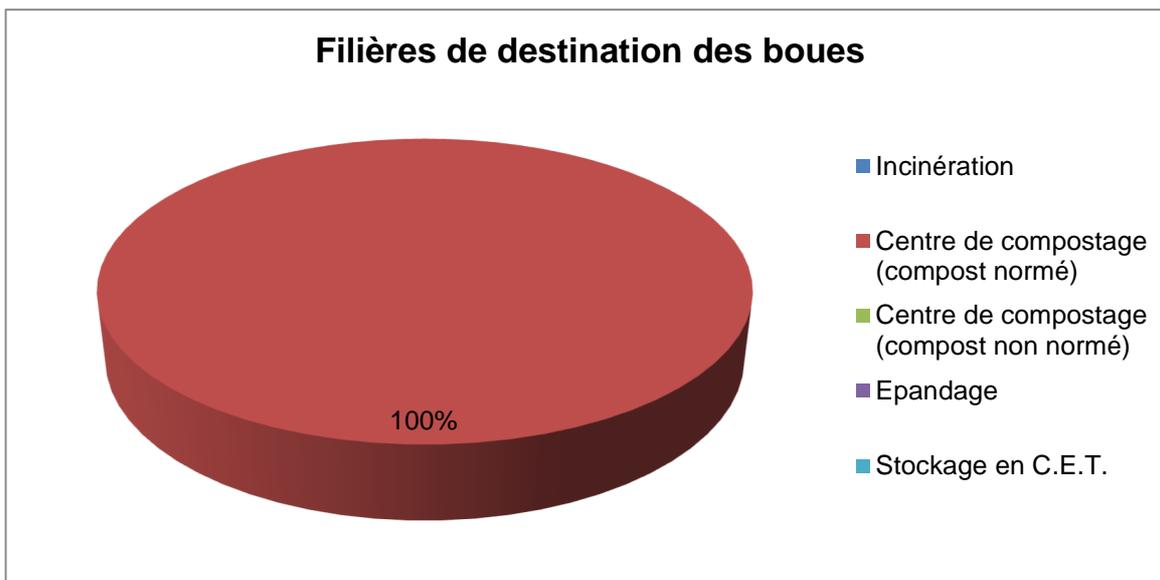
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

1 816 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué
Sables	114,95
Graisses	73,02
Refus de dégrillage	93,7

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à **Istres (SUEZ)** et à **Aix-en-Provence (SEM)** :

SUEZ :

Zone d'activité Trigance
8.1 Chemin de Capeau à Istres 13 800
Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
Centre relation Clientèle 09.77.40.84.08
Permanence téléphonique 09.69.39.40.50

SEM (Société des Eaux de Marseille) :

275, rue Pierre Duhem
13 856 Aix-en-Provence
Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et
de 13h30 à 17h30

En dehors des horaires d'ouverture et en **cas d'urgence**, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du **09.77.42.94.34 (SUEZ)** ou **04.91.83.16.15 (SEM)**.

- Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 95,31 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.



Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,16 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 7,44 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2021 sont de 5 303 076 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 0,47 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

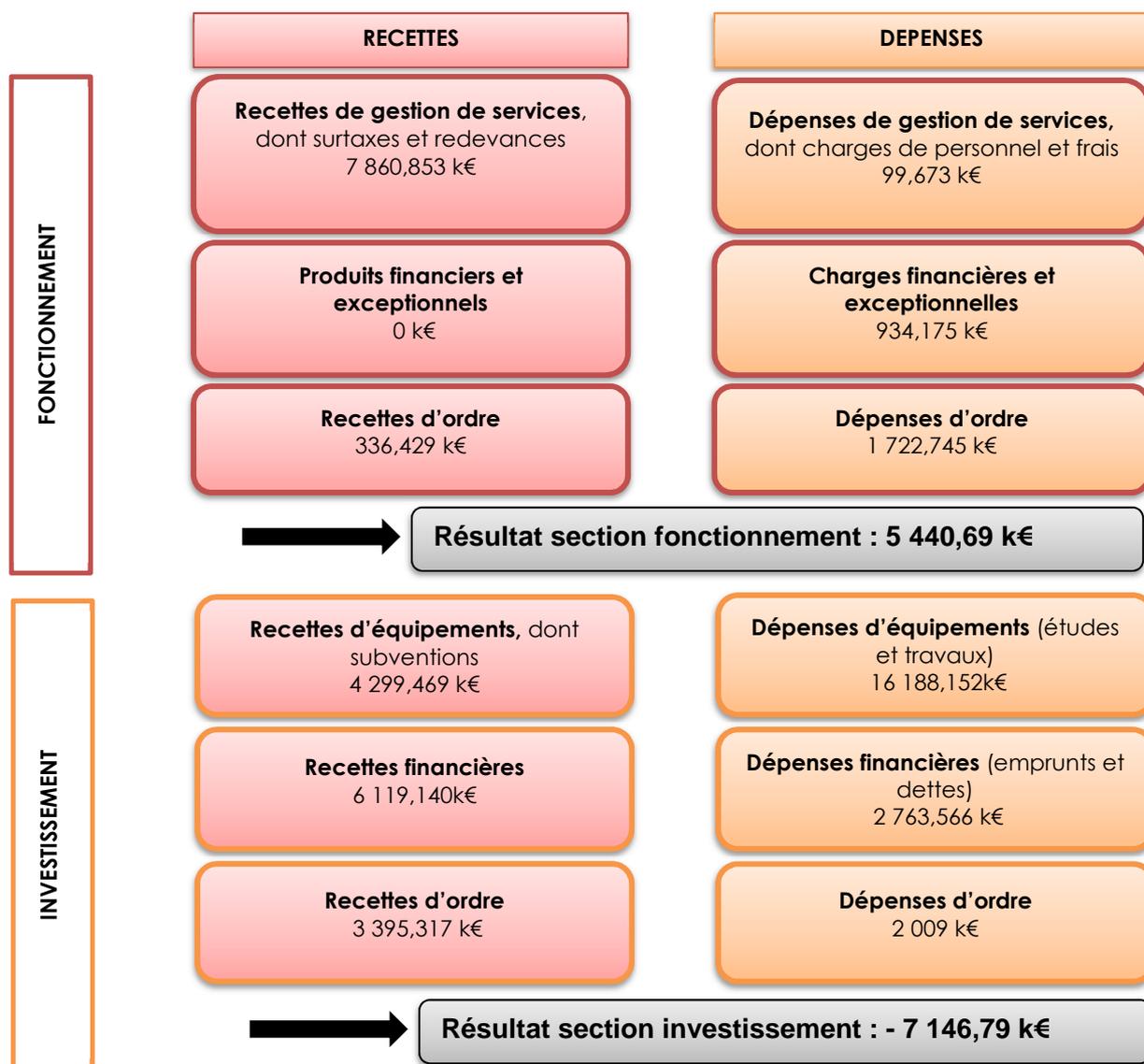
Il est à noter que SUEZ n'a pas émis de factures en 2020 sur les nouveaux contrats. La facturation a démarré en janvier 2021.

Les taux d'impayés sur les anciens contrats pour l'année 2020 :

Num contrat	Nom contrat	Communes	Domaine	Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)
3355	ISTRES / MIRAMAS	Istres/Miramas	Assainissement	3,04
3382	FOS SUR MER	Fos sur Mer	Assainissement	4,55
3401	COLLECTE PORT ST LOUIS	Port St Louis	Assainissement	3,95
7335	TRAITEMENT PORT ST LOUIS	Port St Louis	Assainissement	4,18

3.8.3. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

- Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en €
Recettes réelles	7 860 853,48
Dépenses réelles	213 393,45
	820 454,73
Epargne brute	6 827 005,30
Capital restant dû au 31/12/2021	33 128 595,14
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	4,85 années

- ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- SUIVI DU CARE :

	2018	2019	2020	2021	Ecart / année N-1
Produits	12 487 255 €	13 160 674 €	12 150 516 €	13 189 131 €	8,55 %
Charges	13 283 192 €	14 152 203 €	13 405 382 €	15 131 875 €	12,88 %
Résultat avant impôt	- 795 937 €	- 846 670 €	- 1 264 866 €	-1 942 744 €	53,59 %
Résultat	- 795 937 €	- 889 440 €	- 1 427 090 €	-1 942 744 €	36,13 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône	965 232 €	537 616 €	427 616 €	887 083 €
Grans et Cornillon-Confoux	28 824 €	56 245 €	- 27 421€	-24 785 €

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	0 €	0 €	41 039 €	67 315,98 €

- Suivi des engagements contractuels :

Contrat pour les communes de Grans et Cornillon-Confoux.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	Seuil de 100 points	Atteinte de l'objectif 105
Nombre d'obstructions	Nombre d'obstructions inférieur à 0,5 obstruction par an et par km de réseau hors branchement	Inférieur à 0,5/an/km

Contrat pour les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021
IVP (périscope)	1400 ml par an	582
ITV	1 400 ml par an	6 607
fumigation	21 200 ml sur la durée du contrat	4 829
Contrôles de branchement lors des campagnes de fumigations	330	174
Nombre d'enquêtes de conformité suite aux contrôles ECPP	150 sur la durée du contrat	1

3.8.4. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,006 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé pour plus de 16 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2021.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Sur l'exercice 2021, des travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisés sur 321 ml.

ISTRES	GIRATOIRE DES BELLONS	26
ISTRES	72 CH DE GUYNEMER - LES FEUILLANTINES	295

3.9.1.2. A LA CHARGE DE(S) OPERATEUR(S)/GESTIONNAIRE(S)

Le nouveau contrat qui a démarré sur Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône intègre de nombreux nouveaux équipements. On notera :

- la sécurisation des sites de productions avec l'installation de capteurs infrarouge et de caméras ;
- la mise en place de sondes d'encrassement sur les points critiques du réseau EU ;
- la mise en service des postes H2S, notamment sur la commune de Fos-sur-Mer.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

14 chantiers pour des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisés en 2021. Ils concernent :

ISTRES	LA PREDINA Impasse de l'Aupière	27
ISTRES	RASSUEN GEANT	171
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES RUE DES BRUNES D'ARLES	333
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - SERPOLET PEBRE D'AI	101
ISTRES ENTRESSEN	LES GINESTES - FARIGOULES	223
MIRAMAS	FARIGOULES - FUSTIER	73
MIRAMAS	PERONNE QUENOUILLE	682
MIRAMAS	ROUTE DES CHIRONS	161
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE GUESDE / RUE GROS	150
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DE PROVENCE	180
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE CONDORCET	107
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE GUY MOQUET	135
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE LOMBARD / WALLON	734
PORT-SAINT-LOUIS-du-RHONE	RUE DANTON	95

3.9.2.2. A LA CHARGE DES OPERATEURS /GESTIONNAIRES

Les délégataires ont réalisé sur l'exercice 2021 pour près de 900 000 euros de renouvellements, qu'ils s'agissent de travaux sur les branchements ou de renouvellements sur les installations.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

On notera notamment la poursuite des travaux de la station d'épuration (traitement membranaire) de Fos-sur-Mer, les études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cornillon-Village

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2021



4.2. FAITS MARQUANTS

Le logiciel métier dédié à l'assainissement non collectif, Y-PRESIA, a été déployé sur l'ensemble de la métropole durant l'année 2021.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Istres – Ouest Provence existe depuis le 31 juillet 2006. Un recensement réalisé entre de 2006 et 2007 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 2 105 :

- 2 055 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (périodicité de 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	OUI	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	OUI	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	OUI	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	OUI	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		NON
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		NON
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		NON

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021
Examen préalable de conception DC 332	29	17	18
Vérification de l'exécution DC 333	19	9	15
Diagnostic de bon fonctionnement	51	45	45
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	36	10	16



- La conformité des installations
- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 430
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 287
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 795
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 2
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 78
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 8

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de 90,20 %

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100



4.5. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

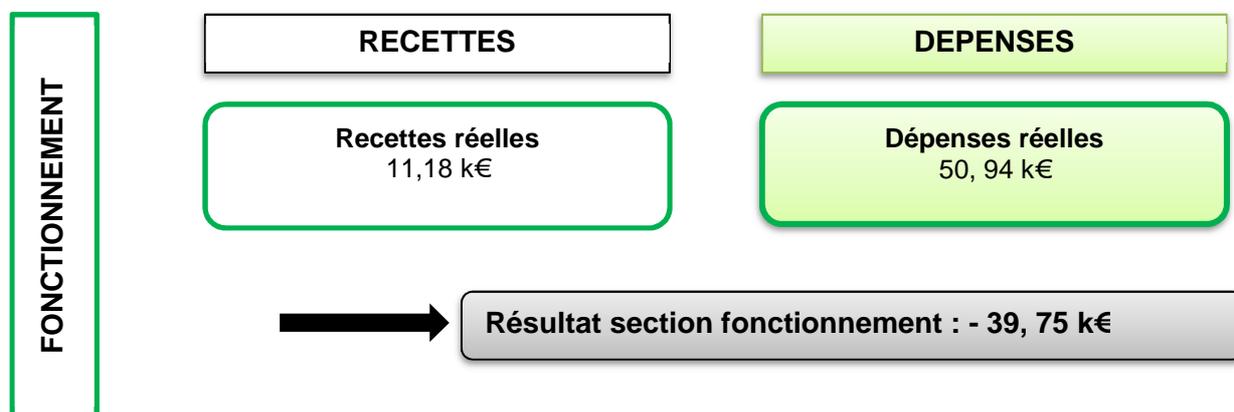
- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du Conseil de Territoire Istres–Ouest Provence, n°005-8710/20 du 15 octobre 2020.

Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	85 €
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	90 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	100 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter > à 20 EH	150 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH	110 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €
Contrôle ponctuel de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité < à 20 EH (groupé jusqu'à 20 contrôles)	110 €

- Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les charges salariales du SPANC sont prises en compte.

Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- service obligatoire : 11 185 €,

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Grans et Cornillon-Confoux	Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	35,1400 €	1,0530 €
	Part variable	86,0520 €	43,9800 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	0,0000 €
	Part variable	42,0000 €	77,2400 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	7,2000 €	3,0000 €
SOUS-TOTAL HT		203,9920 €	158,8730 €
TVA 5,5%		11,2196 €	8,7380 €
SOUS-TOTAL TTC		215,2116 €	167,6110 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Grans et Cornillon-Confoux	Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	28,2600 €	15,8490 €
	Part variable	135,7680 €	77,3940 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	0,0000 €	0,0000 €
	Part variable	86,4000 €	178,5480 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		269,6280 €	289,7910 €
TVA 10%		26,9628 €	28,9791 €
SOUS-TOTAL TTC		296,5908 €	318,7701 €
PRIX TOTAL TTC		511,8024 €	486,3811 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		4,2650 €	4,0532 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1^{er} janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

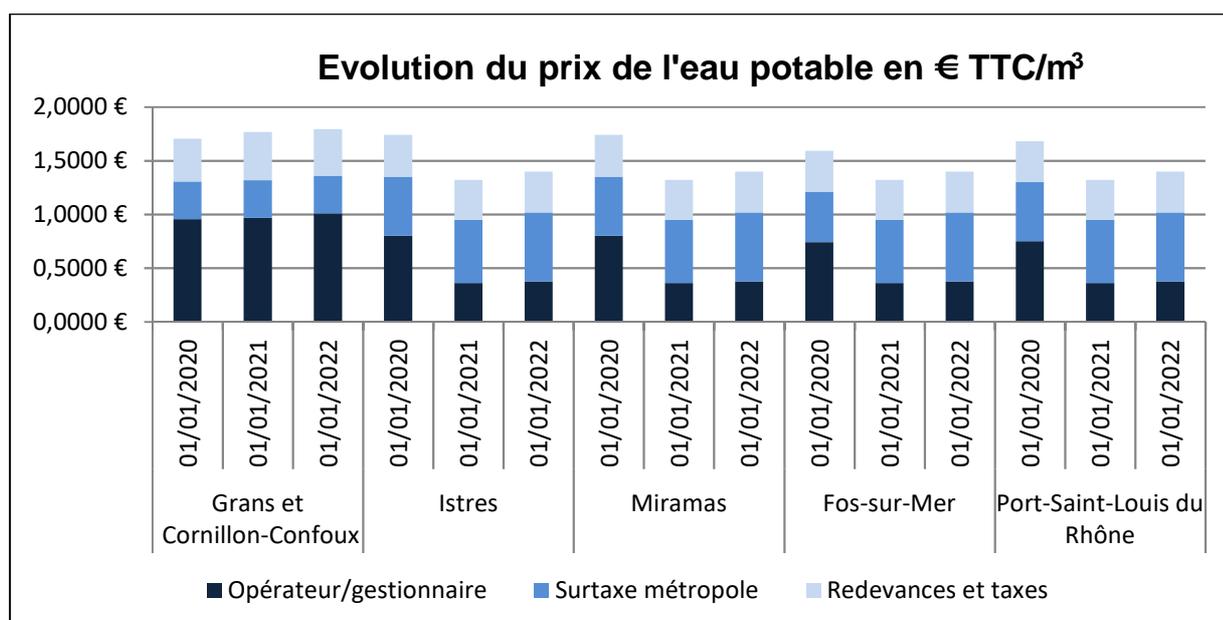
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau	1,79 €	1,70 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,47 €	2,21 €
	Total	4,26 €	3,91 €
Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,44 €	1,44 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,62 €	2,62 €
	Total	4,06 €	4,06 €

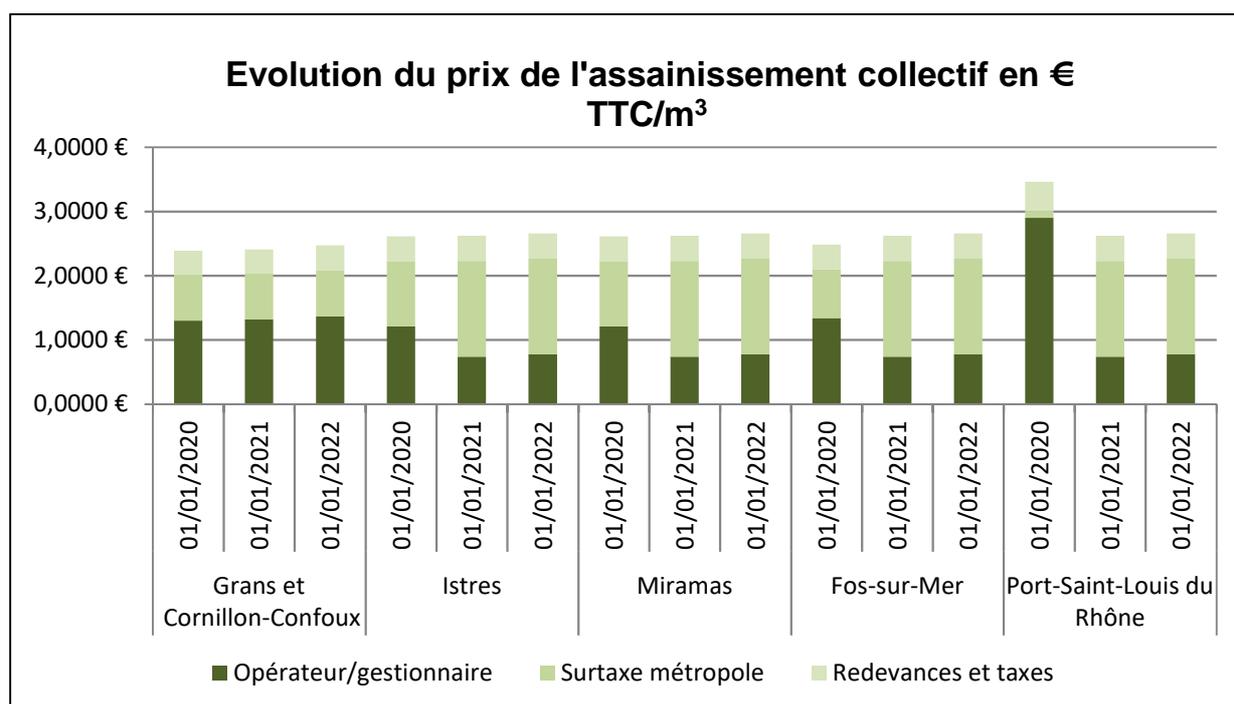
5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



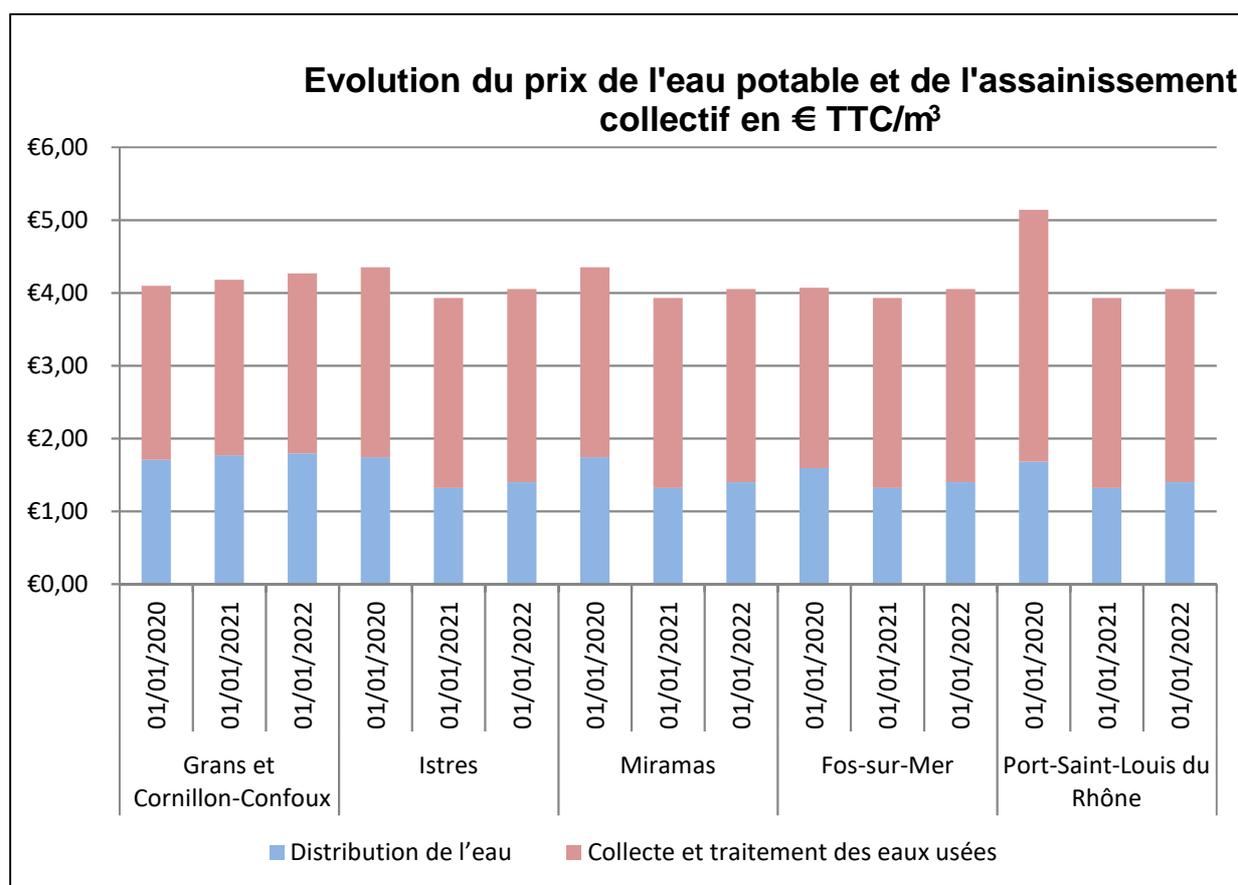
Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon- Confoux	Opérateur/gestionnaire	0,9550 €	0,9680	1,0099 €	4,33%
	Surtaxe métropole	0,3500 €	0,3500	0,3500 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,4000 €	0,4500	0,4335 €	-3,67%
	Total	1,71 €	1,77 €	1,79 €	1,44%
Istres	Opérateur/gestionnaire	0,8000 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3900 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	1,7400 €	1,3200 €	1,3968 €	5,82%
Miramas	Opérateur/gestionnaire	0,8000 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3900 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	1,7400 €	1,3200 €	1,3968 €	5,82%
Fos-sur- Mer	Opérateur/gestionnaire	0,7400 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,4700 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3800 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	1,5900 €	1,3200 €	1,3968 €	5,82%
Port- Saint- Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	0,7500 €	0,3600 €	0,3753 €	4,24%
	Surtaxe métropole	0,5500 €	0,5900 €	0,6437 €	9,10%
	Redevances et taxes	0,3800 €	0,3700 €	0,3778 €	2,11%
	Total	1,6800 €	1,3200 €	1,3968 €	5,82%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon-Confoux	Opérateur/gestionnaire	1,30 €	1,32	1,37 €	3,55%
	Surtaxe métropole	0,72 €	0,72	0,72 €	0,00%
	Redevances et taxes	0,37 €	0,37	0,38 €	3,97%
	Total	2,39 €	2,41 €	2,47 €	2,56%
Istres	Opérateur/gestionnaire	1,21 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	1,01 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
Miramas	Opérateur/gestionnaire	1,21 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	1,01 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,39 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
Fos-sur-Mer	Opérateur/gestionnaire	1,34 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	0,76 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,38 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	2,48 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
Port-Saint-Louis du Rhône	Opérateur/gestionnaire	2,90 €	0,74 €	0,78 €	5,00%
	Surtaxe métropole	0,10 €	1,49 €	1,49 €	-0,14%
	Redevances et taxes	0,46 €	0,39 €	0,39 €	0,38%
	Total	3,46 €	2,61 €	2,66 €	1,78%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Grans et Cornillon-Confoux	Distribution de l'eau	1,71 €	1,77 €	1,79 €	1,44%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,39 €	2,41 €	2,47 €	2,56%
	Total	4,10 €	4,18 €	4,26 €	2,08%
Istres	Distribution de l'eau	1,74 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	4,35 €	3,93 €	4,05 €	3,14%
Miramas	Distribution de l'eau	1,74 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,61 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	4,35 €	3,93 €	4,05 €	3,14%

Fos-sur-Mer	Distribution de l'eau	1,59 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,48 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	4,07 €	3,93 €	4,05 €	3,14%
Port-Saint-Louis du Rhône	Distribution de l'eau	1,68 €	1,32 €	1,40 €	5,82%
	Collecte et traitement des eaux usées	3,46 €	2,61 €	2,66 €	1,78%
	Total	5,14 €	3,93 €	4,05 €	3,14%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibérations du SAN Ouest Provence n°624/15 du 1 décembre 2015 et n°20/16 du 23 juin 2016.

Le montant total des recettes 2021 liées à la PFAC s'élève à 1 397 411,11 €, en augmentation de quasi 17% par rapport à l'exercice 2020 (impacté par le COVID).

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Poursuite du renouvellement des équipements électromécaniques par des équivalents moins énergivores ;

Souscription à des contrats d'énergie verte pour les sites exploités ;

Déploiement de véhicules électriques pour une partie des agents d'exploitation ;

Mise

- Bilans carbone et certification

Etude lancée pour la mise en place d'un point zéro sur les communes d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône.

- REUSE

La REUSE de la station d'épuration d'Istres-Rassuen a été mise en service l'an dernier.

- Mise en service d'un nouveau centre de compostage des boues d'épuration

L'ensemble des boues des stations d'épuration d'Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône sera désormais valorisé sur le nouveau site de compostage des boues d'épuration d'Istres. Celui-ci a été mis en service courant second semestre 2021.

6.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

6.2.1. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a pour la seconde année consécutive, participé au titre de la loi Oudin-Santini à l'analyse des candidatures pour les projets d'aides à la solidarité internationale. Les délégués ont également accompagné la Métropole en reversant un pourcentage de leur chiffre d'affaires.

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	251
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	100
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 401 665
VP.059 - Volume produit	m ³	9 386 407
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	268 770
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	2
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	646 220
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	9 453
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	6 833 146
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	6 833 146
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	147 298
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	42 431
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	544,81
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,51
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	9,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	8,6
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	28,29
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	4,46
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,04
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	40 214
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	51 023
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	81
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,01

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,7
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		323
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	8,03
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	2 427,79
Volume facturés	m ³	6 857 564
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0004
VP.182 - Encours total de la dette	€	21 334 817
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	3 389 389
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,29
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	7 762
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	1 614 096
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,48 %

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	3
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	435,73
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	25
VP.046 - Nombre de points noirs	u	17
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	3,90
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	14,36
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	2,99
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,66
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	4 357,90
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100!
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98,53
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1 816
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	37 377
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	88 538
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	39 214
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,31
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	14
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,16
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	278
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	7,44
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	3 024,81
VP.068 - Volume facturé	m ³	5 303 076
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0006

VP.182 - Encours total de la dette	€	33128595,1
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	6827005,3
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,85
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	8 428
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	1 780 045
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,47 %



Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	101975,0
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	4,2
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	4283,0
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100,0
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	1,0
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	2072,0
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2015,0
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	57,0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	430,0
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	287,0
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	795,0
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	90,2
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	2,0
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	78,0
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0,0
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	121,0
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	11185,0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	93,5
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	110,0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	0
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	0
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	0
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	0
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N

VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	15,0
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	6,0
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	9,0
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	0,0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	6,0
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	18,0
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	70,0
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	0,0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10,0
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Istres	Miramas	Fos-sur-Mer	PSL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS					
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,40	1,40	1,40	1,40
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	45,03	45,03	45,03	45,03
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	77,24	78,24	79,24	80,24
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	45,34	45,34	45,34	45,34
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	1,05	1,05	1,05	1,05
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	3,00	3,00	3,00	3,00
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	33,60	33,60	33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU					
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	99	65	33	23
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	25	20	12	12
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	3 644 307	2 928 010	1 915 002	634 180
VP.059 - Volume produit	m ³	3 644 307	2 928 010	1 915 002	618 922
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	168 450
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%				
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION					
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	646 220	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	9 453
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	3 001 926	1 600 777	1 306 133	603 642
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³				
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	3 001 926	1 600 777	1 306 133	603 642

VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	42 054	35 611	38 322	22 879
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	15 171	4 556	13 097	3 569
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	200,78	116,93	98,37	80,80
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	83,94	78,11	70,89	81,00
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,8	16,0	17,0	5,9
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	8,0	15,0	15,5	5,0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	28,29			
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	4,46			
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	2,82	0,00	0,00	0,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	105	105	105	105
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	16 921	8 913	7 466	4 300
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	44 283			
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	78			
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,07			
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,7	99,7	99,7	99,7
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		323			
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	8,59			
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE					
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	907,59	865,77	61,48	592,95
Volume facturés	m ³	2 905 825	1 864 988	1 270 628	525 895
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003	0,0005	0,0000	0,0010
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€				
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€				
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

NR : non renseigné

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Istres	Miramas	Fos-sur-Mer	PSL
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS					
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,66	2,66	2,66	2,66
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	93,24	93,24	93,24	93,24
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	178,55	178,55	178,55	178,55
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	46,98	46,98	46,98	46,98
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	15,85	15,85	15,85	15,85
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	18,00	18,00	18,00	18,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE					
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	1	1		1
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	160,89	115,03	79,44	42,87
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	25	25	25	25
VP.046 - Nombre de points noirs	u	10			
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,22			
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,69	3,40	1,77	5,80
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,68	0,90	0,00	1,40
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,33	0,59	0,45	2,71
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION					
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 549,60	1 393,30	689,90	365,10
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	100,00	100,00	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	768	619	283	88
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER					

VP.056 - Nombre d'abonnés	u	15 918	8 428	7 121	3 913
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	82 480			
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	36 977			
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	95,68			
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	14			
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,17			
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	278			
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	7,86			
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE					
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	3 024,81			
VP.068 - Volume facturé	m ³	5 081 018			
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0006			
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€				
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€				
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	!			

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Grans	Cornillon
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,79	1,79
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	121,19	121,19
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	42,00	42,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	52,02	52,02
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	35,14	35,14
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	7,20	7,20
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	33,60	33,60
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU			
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	17	14
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	17	14
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	280 166	0
VP.059 - Volume produit	m ³	280 166	0
VP.060 - Volume importé (<i>achats d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	0
<i>Volume importé depuis un service extérieur de la métropole</i>	m ³	0	100 320
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION			
VP.061 - Volume exporté (<i>ventes d'eau à d'autres services</i>)	m ³	0	0
<i>Volume exporté hors métropole</i>	m ³	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	231 146	89 522
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	231 146	89 522
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	6 202	2 230
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	4 861	1 177
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	29,50	18,43
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	86,45	92,63
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	4,6	1,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	3,5	1,1

VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km		
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km		
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00	0,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	110	110
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 935	679
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 280	1 460
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	2	1
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,03	1,47
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€		
Volume facturés	m ³	204 419	85 809
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€		
VP.183 - Epargne brute annuelle	€		
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années		
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	4 393	3 369
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	309 879	124 416
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,42%	2,71%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Grans	Cornillon
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS			
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,47	2,47
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	164,03	164,03
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	86,40	86,40
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	46,16	46,16
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	28,26	28,26
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	19,20	19,20
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE			
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	27,09	10,41
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	105	105
VP.046 - Nombre de points noirs	u	7	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	25,84	0,00
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,71	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,52	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION			
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	296,00	64,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	0,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	56	2
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER			
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 610	387
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 048	1 010

VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 660	578
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	97	67
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	0	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE			
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	178 781	43 277
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	5 965	2 463
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	379 638	88 937
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,57%	2,77%

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ISTRES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CASPIENNE F1 Procédure de protection terminée
 Captage : LA CASPIENNE F2 Procédure de protection terminée
 Captage : LA CASPIENNE F5 Procédure de protection terminée
 Station de production : CASPIENNE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 85 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 10,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 35,1 °F Valeur minimale atteinte : 34 °F Valeur maximale atteinte : 35,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,019 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2554 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,015 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

— Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
 — Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ISTRES-ENTRESSEN**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES CANAUX JUMEAUX Procédure de protection terminée
 Station de production : ENTRESSEN



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,6 mg/L Valeur moyenne : 6 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31,4 °F Valeur minimale atteinte : 30 °F Valeur maximale atteinte : 32,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.018 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 639 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MIRAMAS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **SULAUZE** Procédure de protection terminée
 Station de production : **SULAUZE**



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 65 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,7 mg/L Valeur moyenne : 7,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 33,1 °F Valeur minimale atteinte : 8,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,1 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2551 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,018 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

 <p>ABSENCE</p>	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 <p>PLOMB</p>	Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
 <p>TEMPERATURE</p>	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.		

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **FOS-SUR-MER**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F1 Procédure de protection en cours
 Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F2 Procédure de protection en cours
 Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F3 Procédure de protection en cours
 Captage : FANFARIGOULE_TUBE (FOS) F4 Procédure de protection en cours
 Station de production : FANFARIGOULE (FOS)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 10 mg/L Valeur moyenne : 9,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 34,6 °F Valeur minimale atteinte : 32,8 °F Valeur maximale atteinte : 35,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.012 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1916 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.		Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.		

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA PISSAROTTE Procédure de protection en cours
 Station de production : LA PISSAROTTE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 16,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 32,3 °F Valeur minimale atteinte : 31,1 °F Valeur maximale atteinte : 33,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1917 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GRANS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MARY-ROSE Procédure de protection terminée
 Station de production : MARIE-ROSE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12 mg/L Valeur moyenne : 10,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 40,5 °F Valeur minimale atteinte : 39,3 °F Valeur maximale atteinte : 42 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1278 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	
	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

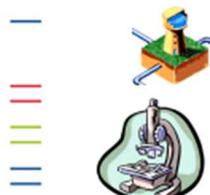
Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CORNILLON-CONFOUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT5-ISTRES OUEST-PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SIBOURG Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : LANCON-DE-PROVENCE
 Station de production : SIBOURG

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,4 °F Valeur maximale atteinte : 24,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1276 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION (usager)

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation Istres, Miramas, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2022						
DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	0,5265 €	1,053 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	60	0,2094 €	17,64 €
		Tranche 2	m ³	60	0,5236 €	31,416 €
		Tranche 3	m ³	0	0,9262 €	0,00 €
		Tranche 4	m ³	0	0,9262 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	60	0,6024 €	36,144 €
		Tranche 2	m ³	60	0,6849 €	41,094 €
		Tranche 3	m ³	0	0,7150 €	0,00 €
		Tranche 4	m ³	0	0,7298 €	0,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,025 €	3,00 €
SOUS-TOTAL HT						163,947 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	7,9245 €	15,849 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	60	0,3685 €	22,11 €
		Tranche 2	m ³	60	0,9214 €	50,284 €
		Tranche 3	m ³	0	1,6314 €	0,00 €
		Tranche 4	m ³	0	1,6314 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	1,4879 €	178,548 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
SOUS-TOTAL HT						285,991 €
TOTAL HT						449,938 €
TVA 5,50 %						9,017 €
TVA 10 %						28,599 €
TOTAL GENERAL TTC						487,554 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						4,06 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Grans et Cornillon-Confoux
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	17,57 €	35,14 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	0,6302 €	75,624 €
		Tranche 2	m ³	0	0,8040 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,35 €	42,00 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0,28 €	33,60 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0,06 €	7,20 €
SOUS-TOTAL HT						193,564 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			2	14,13 €	28,26 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	0,8920 €	107,04 €
		Tranche 2	m ³	0	1,3708 €	0,00 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,72 €	86,40 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0,16 €	19,20 €
SOUS-TOTAL HT						241,26 €
TOTAL HT						434,824 €
TVA 5,50 %						10,646 €
TVA 10 %						24,125 €
TOTAL GENERAL TTC						469,595 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3,91 €

ANNEXE 5 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de Démarrage	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Nouveau contrat AEP	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône (Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 01/01/2021) Avenant 1 : 25/02/2021 reprises erreurs matérielles, modification SEERC/SUEZ et ajout nouveaux prix

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Grans / Cornillon-Confoux	Société des Eaux de Marseille	01/01/2016	12 ans	31/12/2027		
Nouveau contrat EU	Société SUEZ	03/09/2020	8 ans 10 mois	30/06/2029	0	Périmètre des communes d'Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône partie collecte et traitement (Fos-sur-Mer a intégré ce contrat au 01/01/2021) Avenant 1 : 25/02/2021 reprises erreurs matérielles, modification SEERC/SUEZ et ajout nouveaux prix Avenant 2 : 15/04/2021 avenant covid ajout nouveaux prix



ANNEXE 6 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE)

En k €	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône	Nouveau contrat	
	2020	2021	2020	Jusqu'au 02/09/2020	Jusqu'au 02/09/2020	A partir du 03/09/2020	2021
PRODUITS	513,968	574,132	1926,54	6 751,19	750,18	1195,19	10 026,93
1- EXPLOITATION DU SERVICE	262,612	308,604	1 016,41	2 965,13	267,94	1179,8	3 642,64
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	155,105	173,636	787,03	3 370,73	441,07		5 726,38
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	65,707	46,908	81,95	286,47	23,16	18,03	314,77
4- PRODUITS ACCESSOIRES	30,544	44,983	41,15	128,86	18,02	-2,64	343,13
CHARGES	620,234	687,082	1 874,12	6 604,86	874,43	1 495,18	10 974,46
1- PERSONNEL	161,902	171,806	409,98	1 180,36	245,31	626,64	1 731,84
2- CHARGES DE PRODUCTIONS							
2.1 - Energie électrique	4,146	17,4	42,43	107,41	13,16	90,79	254,67
2.2 – Achats d'eau	75,49	76,067	0				
2.3 – Produits de traitement	2,047	2,741	0	11,55		4,29	16,08
3- ANALYSES	2,829	3,961	6,18	15,19	2,65	6,39	25,66
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	101,473	98,646	108,33	373,02	39,44	127,49	823,3
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	18,687	32,486	15,4	21,92	2,04	9,63	29,56
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION			158,85	494,25	71,59	225,21	827,91
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	3,556	4,64	6,37	20,33	3,07	11,41	36,02
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	6,216	7,677	15,42	51,65	9,21	21,26	106,95
6.3 – Informatique	13,79	19,264	90,68	248,73	40,89	110,38	470,56
6.4 – Assurances	0,807	1,629	6,9	19,18	1,04	6,1	18,65
6.5 – Locaux	10,352	8,607	22,74	76,52	10,72	37,71	68,85
6.6 - Autres	8,962	10,686					
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,233	4,29	9,97	12,74	2,85		

8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	1,2	1,2	13,24				
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	3,316	4,558	37,6	111,56	10,2	39,44	141,92
10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	155,105	173,636	787,03	3 370,73	441,07		
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT							
11.1 – Fonds contractuel	38,593	39,107	38,02	111,47	33,04		
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS							
12.1 – Programme contractuel			50,16	81,83		127,25	391,39
12.2 – Investissements incorporels			119,89	184,68			
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge				328,17			
13- CHARGES RELATIVES AUX COMPTEURS DU DOMAINE PRIVE			29,8	67,28			
14- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	2,328	3,108	7,71	21,44	1,16	6,82	19,95
15- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOURVABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	5,202	5,572	39,53	111,28	11,92		
16- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT						0,08	0
RESULTAT BRUT	106,226	112,951	52,42	146,34	-124,25	-299,99	-947,53
17- IMPÔTS SUR LES SOCIETES			14,68	40,97			
RESULTAT NET	106,226	112,951	37,74	105,36	-124,25	-299,99	-947,53

En k €	Grans et Cornillon-Confoux		Fos-sur-Mer	Istres et Miramas	Port-Saint-Louis du Rhône		Nouveau contrat	
	2020	2021	2020	2020 09/02/2020	2020 collecte 02/09/2020	2020 traitement 09/02/2020	A partir du 03/09/2020	2021
PRODUITS	424,006	471,901	1 879,90	6926,1	680,45	928,59	1311,47	12 717,23
1- EXPLOITATION DU SERVICE	255,705	287,573	1 126,21	2892,16	464,17	928,59	1311 ,47	4 243,23
2- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	146,657	160,247	724,25	3979,59	212,98			8 075,02
3- TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF	11,643	17,113	29,43	54,06	3,29			169
4- PRODUITS ACCESSOIRES	0	6,968	0,02	0,3				229,97
CHARGES	625,302	641,475	1 795,37	7743,48	602,76	1177,34	1461,13	14 490,40
1- PERSONNEL	161,382	168,826	253,33	873,07	162	142,55	352,59	1 794,90
2- CHARGES DE PRODUCTIONS								
2.1 - Energie électrique	37,181	24,926	57	250,47	13,48	33,66	167,74	511
2.3 – Produits de traitement	7,26	4,624	15,77	88,41		32,9	16,98	105,66
3- ANALYSES	2,308	2,311	5,3	12,33		0,5	3,91	31,9
4- SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	170,174	174,707	244,28	666,12	81,04	74,59	469,92	1 749,91
5- IMPÔTS ET TAXES (1)	5,638	2,293	8,29	20,76	3,4	58,09	7,49	50,6
6- AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION								
6.1 – Télécommunications, postes, fournitures	4,05	5,036	6,63	22,44	3,03	5,93	3,84	17,35
6.2 – Engins, Véhicules et déplacements	7,593	8,763	11,77	45,66	8,05	5,3	12,97	117,39
6.3 – Informatique	16,333	21,06	50,27	152,75	25,78	30,26	42,87	323,98
6.4 – Assurances	0,991	1,882	6,84	7,54	3,43	7,64	5,14	19,27
6.5 – Locaux	12,075	9,835	20,37	60,04	11,14	15,36	14,21	50,15
6.6 - Autres	9,655	10,061						
7- FRAIS DE CONTRÔLE	4,268	4,349		12,74				
8- REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)	0,922	0,922						
9- CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DE RECHERCHE	4,153	5,38	38,14	97,23	15,43	30,64	43,28	153,19

10- COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	146,657	160,247	724,25	3979,59	212,98			8 075,02
11- CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT								
11.1 – Fonds contractuel	28,28	28,825	63,03	144,28	34,43		293,01	893,67
11.2 – Pour garantie de continuité du service							6,61	191,8
12- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS								
12.1 – Programme contractuel			98,43	129,4		608,01	7,03	21,61
12.2 – Investissements incorporels			119,4	240,02				
12.3 – Annuités d'emprunt de la collectivité prises en charge				779,4				
13- CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU DOMAINE PRIVE	2,905	3,687	7,64	8,43	3,84	8,54	5,74	20,62
14- PERTES SUR CREANCES ET IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	3,471	3,471	50,61	116,8	19,56	33,26		
15- REMUNERATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			0,03		0,01	0,07	0,09	0
RESULTAT BRUT	-211,296	-169,574	84,53	-817,39	77,7	-248,74	-149,67	-1773,17
16- IMPÔTS SUR LES SOCIETES								
RESULTAT NET	-211,29	-169,574	0	-817,39	0	-248,74	-149,67	-1773,17



METROPOLE
**Aix
MARSEILLE
PROVENCE**

